

"Ces restrictions sont des mesures temporaires pour protéger la démocratie elle-même et elles disparaîtront après la guerre" (M. Ernest Lapointe)

"Je puis assurer le chef de la C.C.F. que l'"Ottawa Citizen" devra répondre de cet article devant les tribunaux"

Le cas de la "Canadian Tribune" suspendue pour trois mois: "ce journal poursuit la politique d'une publication communiste" (M. Pierre Casgrain)

Ottawa, 28 (D.N.C.) — M. Mackenzie King propose la résolution constituant une commission spéciale de la Chambre pour étudier et réviser les règlements de la défense du Canada.

M. M.-J. Coldwell, leader intérimaire de la C. C. F., ouvre le débat. Il déclare que les règlements de la défense du Canada ne sauvegardent pas certains droits élémentaires des citoyens canadiens.

"Nous demandons avec insistance, dit-il, que chaque accusé, personne, organisation ou journal, ait le droit de se faire entendre convenablement devant un tribunal impartial et compétent." Les règlements devraient également lier le ministre de la Justice et l'accusé, à moins que l'on accorde le droit d'en appeler à une cour plus haute.

M. Coldwell croit que les membres du tribunal d'internement devraient être plus nombreux et que l'un d'eux devrait être un juge d'une Cour supérieure.

D'après un récent rapport déposé par le ministre de la Justice, il est clair que les règlements ne lient pas le ministre de la Justice. D'après ce rapport, le tribunal a recommandé de remettre en liberté 24 personnes. Or, dans 9 cas, le ministre de la Justice n'a pas suivi la recommandation.

Dans un jugement rendu par le juge J.-A. Hope, de Toronto, relativement à la demande de mise en liberté de J.-A.-P. Sullivan, président de l'Union des matelots, il est dit que les règlements de la défense du Canada suppriment la loi de *habeas corpus*, l'une des libertés fondamentales du régime judiciaire anglais.

Le seul renseignement que Sullivan a pu obtenir quant aux raisons de sa détention est qu'on l'avait représenté comme étant membre du parti communiste.

"En résumé, tous les pouvoirs sont placés entre les mains du ministre de la Justice, de sa police et de ses conseillers juridiques, dit M. Coldwell. C'est là l'antithèse de la démocratie britannique et canadienne."

Le leader de la C.C.F. fait allusion à un article publié dans un magazine par le commissaire S. T. Wood, de la Gendarmerie royale, relativement aux menées subversives. L'article présente les radicaux comme étant un danger beaucoup plus grand que les nazis et les fascistes qui peuvent être facilement surveillés.

"Je n'éprouve que le plus profond mépris pour l'activité du parti communiste en ce qu'elle touche à la guerre, dit M. Coldwell. Mais, quelle que soit l'opinion d'un individu, chacun de nos citoyens doit avoir le droit de plaider sa cause et de subir un procès juste et impartial."

"Dire que l'activité communiste est plus dangereuse pour les principes démocratiques que les sympathisants nazis et fascistes est certainement une affirmation fantaisique au regard des récents événements. Cette politique a eu pour résultat l'arrestation des chefs communistes en France et a permis aux sympathisants fascistes de gagner de la puissance et de trahir le pays."

M. Coldwell dit que, l'an dernier, la Gendarmerie royale a saisi des brochures contenant des extraits des discours de Mme Doris Neilson, député de North-Battleford. Voilà "une sérieuse entrave aux privilèges de cette Chambre. Aucun député ne doit la tolérer". C'est au président de la Chambre, et non à la Gendarmerie royale, de décider quand un député dépasse ses privilèges parlementaires.

"Canadian Tribune" et "Financial Post"

Le leader de la C.C.F. fait en-

suite allusion à l'accusation portée la veille par le ministre des Munitions contre le *Financial Post*, de Toronto. M. Howe a prétendu que ce journal "est le saboteur numéro 1 au Canada". L'orateur demande si le ministre de la Justice a pris des mesures contre ce journal à la suite de cette accusation.

"Vous cherchez des influences subversives, dangereuses, à la mauvaise place", déclare M. Coldwell.

Sur un ordre verbal d'un officier de la Gendarmerie royale on a suspendu la publication de la *Canadian Tribune* de Toronto. A ce moment, M. Pierre Casgrain interromp l'orateur. Le Secrétaire d'Etat affirme qu'un avis officiel de suspension a suivi l'ordre verbal.

"Si le *Financial Post* est le saboteur numéro 1 au Canada, on aurait certainement dû procéder contre lui de même qu'on l'a fait contre la *Canadian Tribune*", déclare M. Coldwell. Celui-ci parle aussi d'un article du *Citizen* d'Ottawa du 11 janvier 1941, article qui semblait être un appel au désordre, une incitation à l'emploi de la force.

"J'accomplis uniquement la tâche que m'a confiée le parlement et, plus particulièrement, la commission parlementaire établie l'an dernier pour réviser les règlements de la défense."

C'est ainsi que M. Ernest Lapointe, ministre de la Justice, commence sa réplique au leader C.C.F.

"Je n'étais pas membre de cette commission et je n'en ferai pas partie cette année; j'aime mieux m'abstenir afin que les décisions des membres ne puissent pas être influencées par ce que je pourrais dire."

"Dès que cette commission aura fait rapport et proposé de nouveaux règlements, je fera mon devoir. J'appliquerai ces restrictions avec calme et circonspection. Mais je les mettrai en vigueur, quelles que puissent être les critiques."

"Ces restrictions sont nécessaires en temps de guerre. Chacun l'admettra. Nous sommes engagés dans un conflit de vie ou de mort. Si elles sont nécessaires, quelqu'un doit être chargé de les appliquer. Si celui qui en est chargé actuellement et l'organisation qui l'assiste ne donnent pas satisfaction, remplacez-les par d'autres qui commanderont la confiance de la nation. Mais les restrictions devront demeurer, parce qu'elles sont nécessaires."

La libération des internés

"Le leader de la C.C.F. a rappelé que le ministre de la Justice avait refusé neuf recommandations du comité pour libérer des internés et il a dit que le ministre ne devrait pas avoir le droit d'agir à sa discrétion. Mais la discrétion du ministre, dans l'occurrence, est une question de politique publique."

"Avant qu'un homme ne soit interné, poursuit M. Lapointe, la police enquête sur ses actes et ses relations, et dresse un dossier; ce dossier est soumis aux aviseurs légaux de la Gendarmerie. Après étude, le cas est envoyé à un comité dont font partie M. Robinson, sous-secrétaire d'Etat intérimaire des Affaires extérieures, et M. McNeil, du ministère de la Justice. Ce n'est qu'ensuite que le cas m'est soumis. L'appel de l'intéressé est entendu par ce comité, qui envoie ses recommandations au ministère de la Justice."

M. Lapointe dit que le ministre peut agir alors à sa discrétion, que ce pouvoir lui a été donné par le comité qui pourra le lui retirer s'il le désire cette année.

Répondant toujours à M. Coldwell, le ministre de la Justice déclare qu'il est impossible de révéler toutes les circonstances d'un cas particulier: ce serait entraver l'oeuvre de la justice. "Nous avons des communications secrètes des autres gouvernements, dit-il, et nous ne pouvons les divulguer."

"Si, suivant mes propres vues et ma conscience, après avoir consulté les officiers désignés à cet effet, je considère qu'il est dans le meilleur intérêt du pays et de la communauté de garder tel homme au camp d'internement, je le garderai."

Les communistes

M. Coldwell a critiqué un article publié par le commissaire Wood, de la Gendarmerie. Le commissaire disait que les communistes sont les agents subversifs les plus dangereux.

"A Montréal, comme dans plusieurs autres villes, réplique M. Lapointe, les communistes trouvent encore le moyen d'imprimer leur propagande subversive et de la répandre, malgré les mesures prises contre eux, malgré les arrestations et malgré la confiscation des imprimeries."

"Le leader de la C.C.F. soutient que les communistes n'aiment pas son groupe. Je puis lui dire qu'ils ne m'aiment pas non plus. Ils sont beaucoup plus actifs que les autres éléments subversifs. Il ne s'agit pas de discuter si, en soi, le nazisme ou le fascisme sont plus dangereux. Le fait est que ce sont les communistes qui causent le plus de difficultés à l'heure actuelle."

L'article de l'"Ottawa Citizen"

"Le leader de la C.C.F. a parlé

d'un article de l'*Ottawa Citizen*. Il a raison, c'est un article subversif. C'est certainement un appel au désordre. Il me l'a envoyé il y a quelque temps."

"Mais je peux lui assurer que l'*Ottawa Citizen* devra répondre de cet article devant les tribunaux du pays."

"On dit dans certains journaux et sur les tribunes publiques: "Nous combattons outre-mer pour la démocratie et nous la détruisons chez nous". Ces restrictions sont des mesures temporaires pour protéger la démocratie elle-même et elles disparaîtront après la guerre, après la victoire que nous espérons. Ces restrictions ont pour but d'empêcher de nuire ceux qui ne feraient rien pour notre cause."

"Nos soldats, nos aviateurs, nos marins, qui risquent chaque jour leur vie, ont le droit d'attendre que nous, au parlement, nous empêchions les gens de cette espèce de les poignarder dans le dos. C'est le but et la raison d'être de ces restrictions."

"J'accepterai les nouveaux règlements de la commission. Je les mettrai en vigueur avec la même force et avec la même circonspection."

Les "trades-unions"

"On a parlé des *trades-unions*. Quelques membres de ces unions ouvrières ont été internés, mais uniquement parce qu'ils étaient communistes. Pas du tout parce qu'ils faisaient partie des unions. Même ces unions ont été obligées d'expulser certains de leurs membres parce qu'ils se livraient à des activités communistes."

"Nous savons que les leaders communistes ont donné instruction à leurs membres de se glisser dans les autres associations pour poursuivre leur oeuvre de sabotage, même d'entrer dans l'armée. On a vu, ici, à Ottawa, un de ces agents subversifs porter l'uniforme de Sa Majesté."

"Je crois, termine M. Lapointe, que nous avons mis ces mesures en vigueur avec calme et discrétion, sans verser dans l'hystérie. Pendant longtemps, je fus attaqué dans cette Chambre dans un sens tout différent. On disait que j'étais trop faible et que je ne faisais pas assez pour mater les éléments subversifs."

"Voici maintenant qu'on m'attaque d'une autre façon. Je dois penser que j'ai toujours agi, après tout, en suivant une bonne moyenne."

"Je veux que la Chambre comprenne l'extrême difficulté et l'extrême importance de cette tâche. Je lui demande de m'accorder sa confiance aussi longtemps que je serai chargé de ce devoir. J'espère avoir la conviction intime que j'ai fait tout mon possible."

Naturalisation et déportation

M. Hanson dit qu'il ne prend part au débat qu'au sujet de la naturalisation et de la déportation. Il donne raison à M. Lapointe sur le débat antérieur: le parti conservateur croit en la nécessité de restrictions, pour préserver la sécurité de l'Etat. Il est dangereux de confier à un seul homme, au ministre de la Justice, si capable soit-il, une si vaste autorité. Mais c'est la loi.

Il se demande quelle action l'on prendra contre *Ottawa Citizen*, disant que ce sera "un chapitre intéressant dans l'histoire du Canada". M. Lapointe dit qu'il hésite entre deux moyens de poursuite.

M. Hanson parle ensuite de la naturalisation. Il cite le cas de colons danois établis au Nouveau-Brunswick, dont on aurait révoqué les certificats de naturalisation dans certains cas. (M. Casgrain, secrétaire d'Etat, dit qu'il ne croit pas que ces certificats aient été révoqués). M. Hanson espère que la décision de ne plus donner de certificats de naturalisation sera sérieusement étudié par la commission parlementaire.

Il demande ensuite au gouvernement de déterminer ce qu'il entend faire au sujet de la déportation.

M. Ilsley répond que ces questions seront soumises à la commission parlementaire et que, en autant qu'il le sache, le gouvernement n'a pas de propositions à faire ni au sujet de la naturalisation ni au sujet de la déportation.

La suspension de la "Canadian Tribune"

Comme le représentant de Rose-town-Biggan (M. Coldwell) a attiré l'attention de la Chambre sur la suspension du périodique *Canadian Tribune*, M. Casgrain, secrétaire d'Etat, déclare qu'il doit faire quelques remarques.

"Contrairement à la déclaration de l'hon. député, dit M. Casgrain, ce journal n'a pas été suspendu seulement sur un ordre verbal. La Gendarmerie royale lui a remis un avis signé de ma main. Le bureau-chef d'Ottawa a téléphoné au bureau de Toronto de la Gendarmerie royale et l'a informé que l'ordre avait été reçu, et lundi après-midi à 4 h. 45, deux constables de la Gendarmerie royale se présentèrent chez M. A. A. MacLeod, rédacteur de la *Canadian Tribune* et l'informèrent qu'ils avaient été avisés

de la signature de l'ordre. M. MacLeod les assura qu'il obéirait. L'ordre original et une copie furent envoyés par poste et arrivèrent à Toronto le 25 février. On remit une copie de l'ordre immédiatement à M. MacLeod, et l'original resta en disponibilité pour que M. MacLeod pût l'examiner.

Le ministre explique que l'une des raisons de l'ordre oral transmis à l'avance était de prévenir le plus d'inconvénients possible. On savait que la *Canadian Tribune* allait sous presse le mercredi ou le jeudi. Aussi était-il désirable que ceux qui étaient responsables de la publication du journal fussent avertis le plus tôt possible après l'émission de l'ordre.

A ceux qui se demandent si le journal aurait dû être suspendu, M. Casgrain dit que l'on a pris cette décision après une longue et soignée étude de l'affaire et après avoir servis deux avertissements au journal. Le premier numéro de ce journal parut en janvier 1940. Depuis son apparition, ce journal s'est appliqué à refuser son appui à l'effort de guerre canadien. Il a publié, à maintes reprises, des choses qui, pour le moins, frisaient la violation des règlements de la défense du Canada. Le gouvernement a suffisamment de preuves pour croire que, si ce journal n'est pas actuellement une publication communiste, il poursuit la politique d'une publication communiste.

Le débat sur ce sujet sera continué à une autre séance par M. Howard Green, député conservateur de Vancouver-Sud.